

24/01/2024

**Conseil
Communautaire
LES POINTS
ESSENTIELS**

Le Conseil communautaire de Pays de Gex agglo s'est réuni ce mercredi 24 janvier à 19h. 20 points à l'ordre du jour ont été débattus pour poursuivre l'action de l'Agglomération au service des Gessiens.

Présentation du rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex s'engage pour l'amélioration de la parité et pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de ses politiques et dans la gestion de ses ressources humaines.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes fait état de la politique des ressources humaines de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunal) en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les domaines suivants : recrutement, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, articulation vie professionnelle/ vie personnelle. Il présente également les politiques menées par l'établissement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2023, l'Agglomération a ainsi été récompensée par l'attribution de « la Marianne de la parité ». Cette reconnaissance est venue souligner le travail important en matière d'égalité au sein de ses effectifs ainsi que l'engagement en faveur de l'égalité de son exécutif politique.

Présentation du rapport 2023 sur la situation en matière de développement durable

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex s'implique fortement en faveur de la défense de l'environnement, à travers les politiques publiques qu'elle déploie ainsi que dans l'adaptation de ses méthodes de travail aux exigences environnementales.

Dans l'implémentation de ses politiques publiques, les élus travaillent à rendre le territoire plus durable et vertueux au travers de mesures et créations concrètes relevant des différentes compétences de l'Agglomération. Principal axe d'actions, le pôle environnement de l'Agglo porte de nombreux dispositifs de préservation des milieux naturels, dans l'exercice de la compétence GEMAPI ou encore dans la gestion du Grand Cycle de l'Eau et de la Biodiversité (GCEB). De nombreux autres services s'impliquent et mènent des politiques directement liées à l'environnement. Ainsi, la Gestion et la Valorisation des Déchets vise à réduire et mieux traiter les déchets du territoire. Les Mobilités sont également au cœur de cette action de l'Intercommunalité avec l'aménagement de pistes cyclables permettant de favoriser la mobilité

douce ou encore l'organisation des transports publics. Les élus agissent également sur la préservation de l'environnement au travers de la Réserve Naturelle du Jura qui garantit le respect de mesures visant à préserver les caractéristiques naturelles exceptionnelles de la Haute Chaîne du Jura.

Au-delà des politiques publiques, chaque pôle et chaque service de l'Agglo est investi pour agir et travailler selon des principes respectueux de l'environnement, notamment dans la gestion du papier, qui remplacé, lorsque cela est possible, par des formats numériques. Les impressions nécessaires sont, quant à elles, dirigées vers des prestataires responsables. Les services techniques, les marchés publics et moyens généraux de l'Agglo sont aussi fortement mobilisés dans les achats de fournitures, la passation de marchés ou dans la gestion des bâtiments communaux de manière durable.

Parce que c'est à chacun d'agir, la Communauté d'Agglomération s'applique également à sensibiliser les Gessiens, la jeunesse plus particulièrement, et ses agents à ces enjeux cruciaux. Cette implication du plus grand nombre est un enjeu important de la Réserve Naturelle du Jura (RNN), gérée par l'Agglomération. Pour cela, des sorties et des expositions spécialement consacrées à la RNN sont proposées pour les classes de primaire, mais aussi pour le grand public. Celles-ci sont mises en œuvre par le service Éducation Valorisation et Promotion du Développement Durable.

Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) : état des lieux des connaissances en vue de l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'eau sur la Haute Chaîne du Jura / demande de financements 2024-2025

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex s'engage pour la mise en œuvre d'une politique de préservation et de gestion des milieux naturels et de la ressource en eau depuis plusieurs années, au travers des compétences statutaires de la Communauté d'agglomération et par le déploiement d'outils contractuels et opérationnels.

Suite à des études et dans un souci de maintien de l'équilibre de la quantité d'eau du bassin versant et les formations fluvio-glaciaires du Pays de Gex, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) « Pays de Gex-Léman » (2018-2023) a été élaboré et est aujourd'hui porté par Pays de Gex agglo.

Dans le cadre du processus de révision de ce PGRE « Pays de Gex-Léman » 2018-2023, et afin d'améliorer la gestion en eau sur la Haute Chaîne du Jura, Pays de Gex agglo conduira, sur la période 2024-2025, en lien avec

la Réserve naturelle dont elle est gestionnaire, la définition d'une stratégie qui se déroulera en deux étapes. La Première consistant, grâce à une prestation externe, à réaliser un état des lieux des connaissances en vue de l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'eau sur la Haute Chaîne du Jura entre janvier 2024 et juin 2025, et la seconde étape consistant à rédiger de manière concertée, avec l'appui d'un AMO, un programme d'actions entre juillet 2025 et décembre 2025.

Signature du Contrat de mixité sociale 2023 - 2025 : commune de Thoiry

La communauté d'Agglomération du Pays de Gex agit pour le logement de tous et les élus ont approuvé, ce jour, le Contrat de mixité sociale 2023-2025 entre Thoiry, Pays de Gex agglo et l'État pour permettre à la commune d'atteindre le ratio des 25% de logements sociaux par rapport au parc de résidences principales existant. Ce contrat de mixité sociale détermine notamment les objectifs de réalisation de logements locatifs sociaux à atteindre ainsi que les engagements pris, notamment en matière d'actions foncières, d'urbanisme, de programmation et financement des logements aidés et d'attributions de logements locatifs aux publics prioritaires.

En pratique, l'objectif est de créer 61 logements sociaux sur la commune avec 30% minimum de PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), et 30% maximum de PLS (Prêt Locatif Social) ou assimilés.

Modification n° 6 du PLUiH : définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

Suite à une délibération en Conseil communautaire le 22 novembre 2022, la zone 2AUE aux lieux-dits « La Fin et Veudagne » sur la commune de Ferney-Voltaire est ouverte à l'urbanisation.

Les objectifs de cette modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) sont de :

- Modifier le plan de zonage pour muter la zone 2AUE aux lieux-dits « La Fin et Veudagne » à Ferney-Voltaire, vers un (ou plusieurs) zonages de type 1AU adapté(s) ;

- Modifier l'OrientatIon d'Aménagement et de Programmation (OAP) intercommunale « Les Rives du Nant » sur les communes de Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns, afin de permettre notamment d'accueillir :

- Une école et une crèche ;
- Une clinique privée de 50 lits initialement (à terme évolution à 75 lits), des services spécialisés (psychiatrie, soins de suite et de réadaptation, ...), un EHPAD de 80 chambres, une résidence autonomie et une résidence étudiante ;

- Des équipements sportifs / de loisirs (terrains, salle, ...);
- Des logements en accompagnement du développement communal, des équipements de santé et des activités
- Modifier les OAP « Mairie et chemin de Collex » à Ferney-Voltaire, afin de diminuer le nombre de logements prévus et d'envisager une plus grande mixité fonctionnelle sur ces secteurs ;
- Supprimer l'OAP « chemin des Fleurs » à Ferney-Voltaire.

D'autres pièces du PLUiH pourront évoluer en conséquence ou en cohérence avec ces objectifs, et cette procédure fera l'objet d'une évaluation environnementale ainsi que d'une concertation.

Les élus ont donc approuvé, ce jour, les modalités de concertation relatives à la procédure de modification du PLUiH n°6, à savoir :

- L'affichage de la délibération au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en mairies de Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns ;
- L'information de la population sous la forme d'un avis publié par voie de presse et sur les sites internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et des communes de Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns ;
- La mise à disposition d'éléments du dossier de modification au fil de son élaboration, d'un registre électronique et d'un registre papier au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en mairies de Ferney-Voltaire et Prévessin-Moëns aux heures et jours habituels d'ouvertures, afin de permettre au public de faire part de ses remarques et observations ;
- L'organisation d'une réunion publique.

Débat d'Orientation Budgétaire - DOB 2024

Les élus ont également débattu des grandes orientations budgétaires de l'intercommunalité pour 2024, avant de voter le budget prévisionnel, à l'occasion du Conseil communautaire de février. Le fonctionnement tout budget confondu s'élève à 87 375 373 euros tandis que l'investissement tout budget confondu s'élève à 47 672 450 euros.

Dans un contexte national qui a été précisé avec son lot d'incertitude, la bonne santé financière de l'Agglomération permet de prévoir un budget à l'équilibre, tout en poursuivant les investissements nécessaires au développement du territoire, notamment pour proposer les équipements publics adaptés à la croissance démographique gessienne.

Est notamment prévu un plan pluriannuel d'investissement à hauteur de 90 millions d'euros.

Parmi les investissements sur le budget principal, ont été mentionnés

la réalisation de travaux divers d'aménagement en accompagnement de l'offre de soin au CESIM, la liaison piéton-cycle sur l'axe Gex-Ferney, le BHNS Saint-Genis-Pouilly-Douane de Meyrin, la poursuite du déploiement du réseau d'anergie, la fin de la construction du bâtiment Hotspot (centrale de production et parking mutualisé), le démarrage de la construction des premiers programmes de logement sur la ZAC Ferney-Genève-Innovation, le lancement de l'étude du Schéma directeur des eaux pluviales, la poursuite du contrat environnemental 2023-2024 et la fin de la construction du Pôle de l'entrepreneuriat.

Ce débat d'orientation budgétaire a également permis aux élus de prendre acte de la mobilisation de l'Agglomération aux côtés de sa Société Publique Locale qui mène actuellement d'importantes négociations avec ses partenaires bancaires en vue de poursuivre sa mission d'aménagement dans les meilleures conditions financières. Une ligne budgétaire de 10 millions d'euros, financé via l'emprunt, pourrait être ainsi mobilisé si besoin en était pour soutenir la SPL, tout en n'impactant aucun projet validé et porté par l'agglomération.